



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



SALARIÉ·ES DES PETITES ENTREPRISES

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR SE SOIGNER CORRECTEMENT, C'EST IMPORTANT!

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS,
C'EST UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS, QUELLE QUE SOIT
LA TAILLE DE VOTRE ENTREPRISE, TOUT AU LONG
DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL.

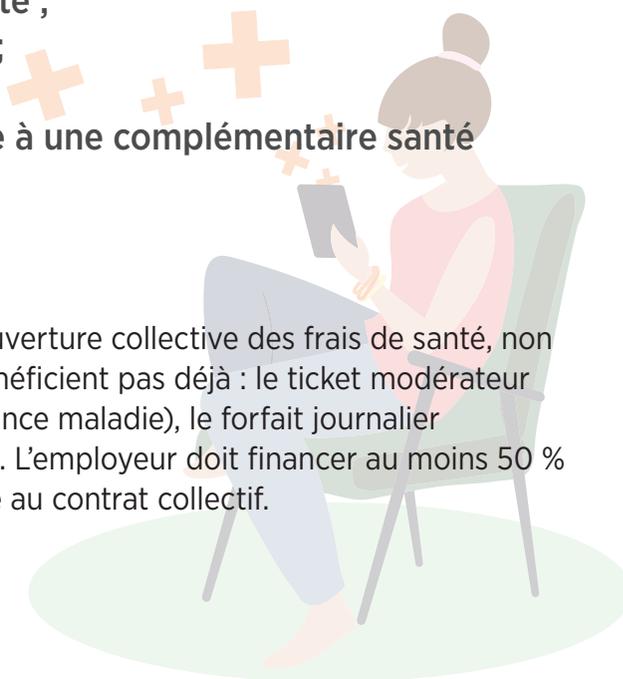
D'ICI PEU, VOUS DEVREZ PEUT-ÊTRE :

- consulter un spécialiste pour un examen de santé ;
- faire établir un devis pour un appareil dentaire ;
- changer de lunettes pour corriger votre vue.

Tous ces frais médicaux coûtent cher, mais grâce à une complémentaire santé vous pourrez faire face, sans avoir à choisir !

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, C'EST QUOI ?

C'est l'obligation faite aux employeurs de garantir une couverture collective des frais de santé, non couverts par la Sécurité sociale, aux salarié·es qui n'en bénéficient pas déjà : le ticket modérateur (ce qui reste à charge après le remboursement de l'assurance maladie), le forfait journalier hospitalier, les soins dentaires ou encore le forfait optique. L'employeur doit financer au moins 50 % du coût de cette complémentaire, coût déjà abaissé grâce au contrat collectif.



CFDT.FR



@CFDT



/la.CFDT



@cfdt_officiel



CFDT



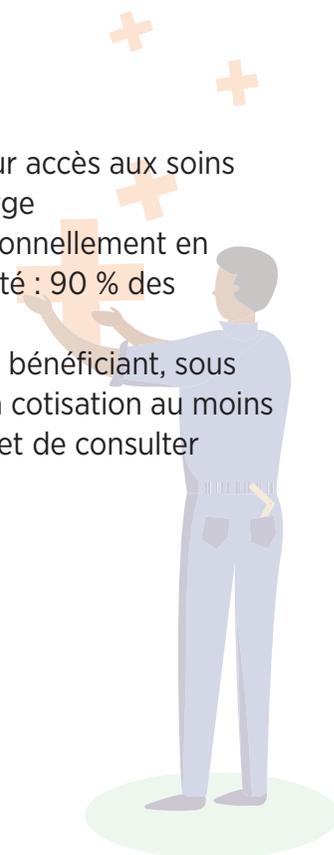
@La_CFDT

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, C'EST POUR QUI ?

Pour tous les salariés d'une entreprise, même petite ! Cela signifie un meilleur accès aux soins pour soi et ses proches : certaines complémentaires prennent en effet en charge le ou la partenaire et la famille. C'est aussi la possibilité de progresser professionnellement en changeant d'entreprise, sans craindre de ne plus avoir de complémentaire santé : 90 % des entreprises de 5 à 49 salarié-es en proposent désormais une.

Et, c'est aussi la garantie de pouvoir se soigner malgré la fin de son contrat en bénéficiant, sous certaines conditions, de la portabilité des droits. Enfin, la prise en charge de la cotisation au moins à 50 % par l'employeur participe à l'augmentation du pouvoir d'achat et permet de consulter rapidement en évitant l'aggravation des symptômes.

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2016, GRÂCE À LA CFDT, LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES SALARIÉ-ES EN ENTREPRISE, QUELLE QUE SOIT SA TAILLE.



COMMENT LA CFDT FAIT ÉVOLUER MES DROITS ?

La CFDT vous représente et négocie pour vous dans les Commissions régionales dédiées à votre profession (CPRIA, Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat, et CPR-PL, Commission paritaire régionale des professions libérales). **En votant CFDT aux élections TPE vous renforcez son poids dans les négociations.**

Ces commissions mettent en place les accords professionnels qui vous concernent : nos équipes peuvent aussi vous renseigner sur leur contenu ! Venez les rencontrer !

Les militantes et les militants CFDT présents sur votre territoire peuvent vous informer et vous accompagner et pour défendre vos droits. Une question ? Prenez contact avec l'équipe CFDT proche de chez vous ou de votre lieu de travail.

VOTRE CONTACT CFDT:

#TUVOTESTUGAGNES

**ÉLECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE



VOTEZ CFDT